

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 28 juin 2024
Convocation affichée le : 28 juin 2024
Procès-verbal affiché le : 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés :

Absent : Franck SAMSON

Marie-Hélène BRANDILLY a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2024/36	Tour de garde location de la salle polyvalente
-------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux, que lors d'une location de la salle polyvalente le week-end, un planning entre les représentants de la municipalité est mis en place afin de faire l'état des lieux et la remise des clés le vendredi soir et le dimanche soir.

Vu le manque de disponibilités de ces représentants municipaux le week-end, il a été demandé à un employé communal de faire l'état des lieux et la remise des clés le vendredi en fin d'après-midi. Sa présence sera comptée en heures supplémentaires. Le coût de ses heures sera impacté dans le prix de la location de la salle polyvalente. Le lundi matin, sur son temps de travail, l'employé communal sera chargé de faire l'état des lieux retour.

En cas d'absence de l'employé communal, l'état des lieux retour sera fait par un représentant de la municipalité.

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

13 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTIONS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Valider la proposition du changement de l'organisation pour la location de la salle polyvalente
- Autorise l'employé communal à faire la remise des clés et les états des lieux le vendredi après-midi et le lundi matin.

SIGNATURES

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Marie-Hélène BRANDILLY